



Programme d'apprentissage mutuel d'égalité des sexes

Prévention de la violence domestique chez les hommes et les garçons: Défis et opportunités Suède, 16 et 17 septembre 2019

Rapport de synthèse



Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne.

La présente publication a bénéficié du soutien financier du programme de l'UE «Droits, égalité et citoyenneté» 2014-2020.

Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il contribue à poursuivre la création d'un espace où sont promus et protégés l'égalité et les droits des personnes, tels qu'ils sont consacrés dans le traité, la Charte et les conventions internationales sur les droits de l'homme.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:

http://ec.europa.eu/justice/grants1/programmes-2014-2020/rec/index_fr.htm

Introduction

Le séminaire d'apprentissage mutuel, qui s'est tenu à Stockholm, a examiné la politique novatrice récemment adoptée par la Suède pour prévenir la violence domestique chez les hommes et les garçons. La Convention d'Istanbul définit la violence domestique comme désignant «...tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime (article 3, point b).

Le séminaire a réuni des représentant-e-s des pouvoirs publics et des expert-e-s en matière d'égalité entre les sexes de 15 États membres, dont le pays hôte, la Suède, et les pays participants: Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Lettonie, Lituanie, Malte, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, ainsi qu'une partie prenante du Royaume-Uni¹. La Commission européenne et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) étaient aussi représentés.

Le séminaire offrait une excellente occasion de débattre des nouvelles réflexions et approches en matière de prévention de la violence domestique chez les hommes et les garçons. L'importance de ce thème trouve un écho dans le cadre général de prévention de la Convention d'Istanbul² (articles 12, 14, 16), signée par tous les États membres de l'UE et ratifiée par 21 d'entre eux. L'UE a signé la Convention en 2017 et se prépare à y adhérer.

1. La bonne pratique de la Suède

1.1 Introduction

La bonne pratique suédoise se fonde sur une nouvelle priorité politique de prévention de la violence domestique chez les hommes et les garçons, introduite dans le cadre de la Stratégie nationale 2017-2026 visant à prévenir et à combattre la violence des hommes envers les femmes. L'objectif de la stratégie, qui reconnaît le rôle important que les hommes et les garçons ont à jouer dans la prévention, est de mettre fin à cette violence, y compris la violence et l'oppression exercées au nom de l'honneur. Les actions sont menées à trois niveaux: i) une intervention précoce pour répondre aux expériences négatives de l'enfance et briser le cercle de la violence; ii) une démarche de prévention (primaire) universelle qui passe, par exemple, par le travail avec les jeunes; et iii) une démarche de prévention ciblée qui passe par des programmes de traitement des auteur-e-s de violences en vue de prévenir la récurrence.

La stratégie s'adresse aux victimes et aux auteur-e-s, quel que soit leur sexe. Elle reconnaît donc que les hommes et les garçons peuvent être auteurs, mais aussi victimes de violences domestiques. La priorité est donnée à la nécessité de

¹ CocoAwareness est une organisation créée par Luke et Ryan Hart pour sensibiliser l'opinion aux masculinités et au contrôle coercitif afin de mettre un terme aux violences domestiques.
<https://www.cocoawareness.co.uk>

² Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Pour de plus amples informations, veuillez consulter:
<https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/>

s'attaquer à la fois à la violence entre hommes et aux formes destructrices de masculinité, et de faire en sorte que les hommes et les garçons deviennent des agents de changement, qui eux-mêmes bénéficient de la non-violence et de l'égalité des sexes.

1.2 Un accent mis sur des interventions universelles et ciblées à plusieurs niveaux

Les interventions sont mises en œuvre à de multiples niveaux: sociétal, communautaire, relationnel et individuel, et par des mesures à court et à long terme. La stratégie dispose d'un budget de 1,5 milliard de SEK (144 millions d'EUR) pour appliquer des mesures spécifiques, sous la coordination de l'Agence pour l'égalité des sexes, des conseils administratifs de comtés, du conseil national de la santé et de la protection sociale et de l'Association suédoise des autorités locales.

Deux des quatre objectifs de la stratégie concernent la prévention. Le premier objectif – «Prévention renforcée et efficace de la violence» – vise, d'une part, à mettre en place des programmes ciblant les hommes qui utilisent ou risquent d'utiliser la violence, de manière à la prévenir avant qu'elle n'apparaisse. Il s'agit notamment d'éviter les récidives en menant des programmes de dépistage et de traitement dans les prisons, parmi les auteurs en liberté conditionnelles et dans la communauté. Ce travail ciblé avec les hommes qui commettent des violences à l'égard des femmes comprend des évaluations de risques structurées, le développement de bonnes pratiques dans la prise en charge des auteurs de violences par des programmes de traitement et la mise en place d'une nouvelle ligne d'assistance téléphonique pour encourager les hommes violents à se faire aider. D'un autre côté, la stratégie adopte une approche universelle de façon à travailler avec toutes les parties prenantes. L'accent est ainsi mis sur la coordination et sur l'intégration de tous les acteurs concernés aux niveaux local, régional et national, qu'il s'agisse des services de l'État, des municipalités, des régions ou d'organisations d'hommes et de femmes. D'autres interventions consistent à dispenser des conseils fondés sur des données factuelles aux professionnels des soins de santé et des services sociaux, à sensibiliser les jeunes migrant·e·s et demandeur·euse·s d'asile, à améliorer les connaissances et la sensibilisation concernant la violence entre partenaires intimes et le consentement parmi les jeunes et à former le personnel scolaire à la nouvelle législation en matière de délits sexuels.

Le deuxième objectif de la stratégie de prévention se rapporte au rôle que peut jouer le système de justice pénale en dissuadant les hommes violents de récidiver et en les encourageant à participer à des programmes de traitement afin de changer leur comportement. Des mécanismes d'évaluation structurée permettent de prendre en considération certains facteurs de risque comme la toxicomanie, par exemple. D'autres mesures de prévention on trait à la formation obligatoire des professionnel·le·s, à l'analyse des cas graves de violence domestique et des décès, à l'amélioration de la détection de la violence, à l'aide au calcul des coûts locaux et régionaux de la violence et aux enquêtes publiques.

1.3 Évaluation des opportunités et des difficultés

L'un des points forts de la stratégie suédoise tient au vaste rôle qu'elle attribue à la prévention, qui englobe à la fois l'aide aux victimes et la responsabilité des auteurs, et à son insistance sur la participation de toutes les parties, y compris les hommes

et les garçons, à la prévention de la violence domestique, en particulier au niveau local. Des résultats positifs commencent à être perceptibles, en particulier pour les initiatives de prévention qui s'adressent aux auteurs de violences domestiques, un domaine auparavant négligé dans la politique. La mise en œuvre des mesures de prévention au niveau local a connu un certain succès grâce à la coordination des services municipaux. Cette nouvelle approche double de la prévention qui associe des objectifs universels et ciblés dans les mesures ciblant les hommes n'a pas compromis le rôle essentiel des services d'aide aux victimes ni le rôle que ces services jouent également dans la prévention.

L'une des principales difficultés consiste à modifier les perceptions et les objectifs organisationnels afin de mieux comprendre les aspects complexes de la lutte contre la violence domestique. C'est le cas, par exemple, d'une démarche qui souligne l'importance d'établir la confiance avec les hommes, en s'adressant aussi à eux en tant que victimes de violences, ou en tant qu'agents du changement. Une autre opportunité réside dans la capacité d'améliorer les interventions au niveau local et de renforcer les liens entre les objectifs politiques nationaux et la mise en œuvre locale. Il est intéressant de noter le vif intérêt manifesté par les municipalités, y compris celles qui desservent des zones rurales où l'accès aux services est difficile. Les difficultés constatées dans la mise en œuvre de la stratégie tiennent à la nécessité de disposer de méthodes et de ressources plus efficaces pour documenter et évaluer les résultats de la prévention, d'un soutien global pour la mise en œuvre et le suivi au niveau local et de meilleurs systèmes de coordination entre les objectifs nationaux et l'action locale sur le terrain. D'autres problèmes sont liés au manque de données fiables sur ce qui fonctionne dans les programmes de traitement des auteurs de violence et à l'efficacité insuffisante des moyens disponibles pour mesurer les progrès au niveau national.

1.4 Exemples de bonnes pratiques découlant de la stratégie: prévention de la violence

Les participants ont pris connaissance de deux projets en particulier, qui ont réussi à mettre en œuvre certains des objectifs définis dans la stratégie.

Le premier est un programme de prévention qui s'adresse aux témoins de violences parmi les jeunes dans le cadre d'une approche novatrice de mentorat scolaire. Le programme a été mis en œuvre dans la ville de Botkyrka, où les niveaux élevés de criminalité et de violence, la frustration des jeunes et le manque d'engagement et de confiance à l'égard de la police ont contribué à la stigmatisation sociale et à l'extrémisme. Le programme de prévention de la violence fonctionne sur la base de la remise en question des stéréotypes de genre, dans le but de faire émerger des meneur·euse·s d'opinion et de créer une forte mobilisation pour assurer la sécurité de tou·te·s. La prévention de la violence passe par des politiques et des programmes déployés à différents niveaux: individuel, parental/familial, scolaire et communautaire. Le projet scolaire de Mentors en prévention de la violence s'inscrit dans cette approche communautaire coordonnée. Il est mis en œuvre en formant des élèves de terminale pour les encourager à ne pas rester des spectateur·rice·s passif·ve·s et à jouer un rôle de «leaders créateurs de normes» auprès des collégien·ne·s de 3^e année. Le point de départ consiste, d'une manière générale, à travailler sur les propres expériences des jeunes en tant que spectateur·rice·s de la violence et à construire la confiance entre la police, les services sociaux, les écoles et les étudiant·e·s. Le projet a contribué à créer une impulsion positive et une mobilisation chez les jeunes, les aidant à mieux comprendre la dynamique de la

violence et à prendre conscience de l'importance du respect et du consentement dans leurs relations intimes. En leur permettant de jouer un rôle actif, il les a amené·e·s à nouer des liens de confiance avec les services de police. Une réduction de la violence a ainsi été observée chez les jeunes.

Le second exemple est un projet novateur de prévention de la violence mené par le conseil administratif du comté de Västerbotten, qui a mis en place une approche structurée et intégrée de l'égalité des sexes et de la prévention de la criminalité. Son déploiement s'appuie sur une prévention à long terme dans quatre municipalités rurales (Sorsele, Vilhelmina, Jorsjö et Asele). L'initiative passe par une collaboration entre les services locaux en vue de sensibiliser les parties prenantes à la prévention stratégique et à long terme. Dans une optique de transformation qui suppose une remise en cause des normes sociales, des actions ciblées sont menées dans l'ensemble de la communauté et encouragent notamment les hommes et les garçons à briser les schémas de masculinité destructrice. Avec le concours des plateformes locales de prévention de la criminalité déjà établies dans chaque municipalité, de nouveaux programmes de prévention ont mis en relation les coordinateur·rice·s chargé·e·s de la violence domestique, de l'égalité des sexes et de la criminalité, ainsi que le personnel de la police et des services municipaux, avec l'appui d'une ONG spécialisée. Cette démarche de prévention est particulièrement importante car de nombreuses personnes vivant dans les zones rurales du nord de la Suède éprouvent de grandes difficultés à accéder aux services locaux. Cet accent mis sur la prévention à long terme a également permis d'acquérir des connaissances sur les moyens de prévenir la violence chez les hommes et les garçons et d'intégrer la prévention dans les structures et services existants, tout en sensibilisant les parties concernées aux coûts de l'inaction. L'une des difficultés observée concerne l'évolution socioéconomique dans les communautés reculées, où les femmes quittent les zones rurales pour trouver de l'emploi dans les villes, tandis que les hommes continuent de travailler dans les industries traditionnelles de l'exploitation minière et forestière. La remise en question des stéréotypes, dont la ségrégation des sexes sur le lieu de travail, a constitué une part importante de ce travail de prévention de la violence.

2. La situation dans les autres pays participants

En **Belgique**, le dernier plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019, contient des objectifs de sensibilisation, de formation, de prévention, de protection des victimes, de prise en charge des victimes et des auteur·e·s et de mise en place d'un cadre judiciaire efficace. Aucune attention particulière n'est accordée à la mobilisation des garçons et des hommes en tant qu'acteurs dans la lutte contre la violence fondée sur le genre, bien que ce soit un enjeu important pour l'avenir. À ce jour, la plupart des activités à cet égard ont été menées par des organisations de la société civile, comme la branche belge du réseau MenEngage créée en 2018, afin d'associer les hommes et les garçons aux efforts en faveur de l'égalité des sexes et de travailler avec les garçons dans les écoles secondaires, dans le cadre de projets pilotes, pour prévenir la violence fondée sur le sexe. Cette approche reconnaît que, si la plupart des auteur·e·s de violence sont des hommes, tous les hommes ne sont pas des auteurs de violence – cela a servi de point de départ au débat sur l'évolution des normes sociales et sur les masculinités nocives/toxiques. D'importants enseignements sur la mobilisation des hommes et des garçons en faveur de l'égalité des sexes ont pu être recueillis grâce aux organisations membres du réseau mondial MenEngage. Une autre bonne pratique est le projet Equi-X, financé par l'UE, qui forme les jeunes à remettre en

cause les stéréotypes sur la masculinité, sur la sexualité et sur le genre. Le projet a mis au point une échelle de la masculinité permettant d'évaluer la sensibilité des hommes à l'équité entre les genres qui a servi à mesurer les progrès. Ces initiatives ont apporté une contribution importante aux efforts pour changer les stéréotypes sexistes néfastes et la «culture du viol».

En **République tchèque**, la loi sur la violence domestique, mise en œuvre en 2007, repose sur trois piliers: les opérations de la police, les centres d'intervention qui travaillent avec les victimes et les auteur·e·s, et les actions en justice pour protéger les victimes. En outre, le harcèlement relève désormais du droit pénal. Le plan d'action 2019-2022 pour la prévention de la violence domestique et sexiste vise à améliorer les services aux victimes et à renforcer le travail de prévention, notamment par des programmes qui s'adressent aux auteur·e·s de violences. Les approches actuelles à cet égard couvrent les mesures thérapeutiques, l'éducation et les compétences en matière de gestion des conflits et de la colère, dans une optique de prévention de la récurrence et de réduction des risques de violences domestiques graves et répétées. Il est désormais prêté une attention beaucoup plus grande aux actions coordonnées, y compris avec la police. C'est le cas par exemple de l'équipe interdisciplinaire contre la violence domestique de la ville de Brno qui mène des actions au niveau local, notamment dans le domaine de la prévention primaire et de l'éducation, et qui travaille avec les auteur·e·s de violences domestiques. Bien que ces programmes aient fait l'objet d'évaluations positives pour leur effet sur le comportement des auteur·e·s de violence, les ressources sont insuffisantes pour assurer une couverture dans tout le pays. Diverses initiatives de sensibilisation ont été menées par des ONG pour changer les stéréotypes sexistes, former les enseignant·e·s à la prise en compte de la dimension de genre et mener des programmes d'éducation pour les jeunes dans les écoles. Une ONG travaillant avec les hommes, la Liga otevřených mužů, participe à la campagne Ruban blanc, qui vise à mobiliser les hommes contre la violence envers les femmes et les enfants. Cependant, la République tchèque n'a pas encore ratifié la Convention d'Istanbul. Le débat sur les moyens de mettre fin à la violence domestique a souffert d'un climat politique négatif entourant l'égalité des sexes.

Au **Danemark**, en 2019, une nouvelle législation a érigé en infraction pénale la violence domestique psychologique, renforcé les mesures visant à faire face aux abus sexuels numériques et créé le Centre national de lutte contre le harcèlement. Une initiative nationale de «Dialogue contre la violence» propose des consultations aux hommes et aux femmes qui se livrent à des violences domestiques, des actions de prévention contre la violence commise lors de rendez-vous, ainsi qu'une formation et une supervision à l'intention des professionnel·le·s des municipalités et de la police. Elle a aussi élaboré des méthodes de dépistage et d'intervention pour les sages-femmes dans le secteur de la santé afin de leur permettre d'agir rapidement et d'apporter un soutien aux femmes enceintes vulnérables. Depuis 2012, le Service danois des prisons et de la probation coopère avec le «Dialogue contre la violence» en proposant aux auteur·e·s de violences un traitement psychologique visant à aborder, gérer et éliminer la violence dans les relations intimes. Les auteur·e·s peuvent être des personnes en détention ou en liberté conditionnelle, hommes ou femmes. Bien que la participation soit volontaire, elle est parfois une condition de la probation. Une autre bonne pratique consiste dans un numéro national d'assistance téléphonique et de conseils pour les victimes et les auteur·e·s dans le cadre de l'initiative Lev uden Vold (Vivre sans violence). Les interventions et la gestion des risques dans le cadre des programmes qui s'adressent aux auteur·e·s de violence ne suffisent pas à remédier au problème.

Des programmes de traitement ne sont, par exemple, accessibles que dans quatre villes du Danemark.

En **Finlande**, la plupart des activités d'aide aux victimes et de prévention ciblant les hommes et les garçons, y compris celles qui s'adressent à des auteurs de violence, sont menées par des ONG financées par l'État. La ratification par la Finlande de la Convention d'Istanbul en 2015 a donné une visibilité nouvelle à ces programmes. Le gouvernement actuel a renforcé une série de mesures visant à prévenir la violence domestique, notamment au moyen d'un programme triennal de prévention de la criminalité dirigé par le ministère de la justice. Depuis 2015, le nombre de places dans les refuges a considérablement augmenté, depuis que leur gestion et leur financement relève de la responsabilité de l'Institut national pour la santé et le bien-être (ministère des affaires sociales et de la santé). Un numéro national d'assistance téléphonique pour les victimes et les auteur·e·s, financé par l'État, a été créé en 2016. La MARAC (Multi-Agency Risk Assessment Conference) est un exemple de bonne pratique en matière d'évaluation des risques centrés sur les victimes. L'initiative, d'abord expérimentée dans trois districts finlandais, a depuis été étendue à plus de 100 municipalités. Dans l'ensemble, la MARAC a permis d'encourager les signalements de violences et de réduire le nombre de faits récurrents de violence domestique. En matière de prévention, la Lyömätön Linja Espoossa, à Espoo, réunit plusieurs organisations d'hommes et de femmes, qui assurent un accompagnement professionnel des auteur·e·s de violences. Dans ce cadre, le programme Lyömätön tie – Väkivallan katkaisuhjelma s'adresse aux hommes qui ont déjà eu recours ou craignent de recourir à la violence à l'égard de leur famille ou de leurs proches. D'une durée d'environ un an et demi, il propose des entretiens individuels, la participation à un groupe de soutien par les pairs dirigé par des professionnels et des réunions de suivi. L'Université de Turku procède actuellement à une évaluation de son efficacité. En outre, en 2000, un modèle de coopération avec la police et le bureau du procureur a été mis en place pour orienter les personnes qui font l'objet d'une enquête préliminaire pour des faits ou des soupçons de violences domestiques vers un programme encourageant les alternatives à la violence.

En **Allemagne**, le ministère fédéral des affaires familiales prépare actuellement un programme d'action contre la violence à l'égard des femmes, en s'appuyant sur les dispositions de la Convention d'Istanbul. Cela permettra d'augmenter les ressources, de mieux coordonner l'aide aux victimes de la violence domestique, ainsi que les services qui s'adressent aux auteur·e·s et aux victimes (hommes et femmes). Tous les Länder ont élaboré des plans d'action quinquennaux pour lutter contre la violence domestique. Actuellement, des services d'aide et de conseil existent pour les victimes et les auteur·e·s, hommes et femmes. Parmi les autres initiatives figure le projet STOP qui vise à mettre fin à la violence entre partenaires intimes dans cinq quartiers de Hambourg, et qui est géré par l'Université des sciences appliquées en coopération avec la ville de Hambourg. L'ONG Saxony e.V., un centre de coordination à l'échelle nationale spécialisé en matière violence masculine, dispense des conseils d'experts pour la mise en place de projets de prévention. Un autre projet, mené dans cinq Länder, a testé de nouvelles approches de planification axée sur les besoins et mis en place un système d'aide aux femmes victimes de violence. Des initiatives de prévention consacrées à la violence sexuelle et domestique et à la médiation des conflits ont été mises en œuvre dans les programmes scolaires à différents niveaux d'éducation. Certains projets de lutte contre la violence domestique sont menés dans les prisons et dans le cadre des programmes de réinsertion. Il existe quelques bonnes pratiques liées aux

ressources d'information, comme une base de données en ligne destinée à aider les auteur·e·s et les victimes de violence domestique à trouver des services.

La **Grèce** possède un cadre juridique complet sur la violence domestique, qui met des refuges et des centres de conseil à la disposition des victimes. La ratification de la Convention d'Istanbul a débouché sur une modification de la loi n° 3500/06 relative à la violence domestique. Une attention plus grande a, de ce fait, été portée à la prévention, au harcèlement, au mariage des enfants et à une meilleure application des ordonnances de protection, entre autres domaines. Faute de lignes directrices officielles concernant les programmes de traitement des auteur·e·s de violence, les interventions dans ce domaine ont tendance à être fragmentées et inefficaces. Une initiative fructueuse a consisté à introduire la «médiation pénale», qui définit les conditions convenues par la victime et par l'auteur·e pour un suivi psychologique obligatoire à la place de mesures plus sévères, comme une peine d'emprisonnement. Les conditions sont les suivantes: i) l'auteur·e des violences doit s'éloigner du domicile familial pendant «une période raisonnable»; ii) elle/il doit offrir une réparation financière et autre pour le tort qu'il/elle a causé; et iii) elle/il doit suivre un programme obligatoire de conseil spécialisé pendant au moins trois ans. Différentes méthodologies ont été mises au point, par exemple, le programme d'Athènes cible uniquement les auteur·e·s de violences, tandis que celui de Thessalonique aborde le problème au moyens de thérapies de couple. Le programme de médiation pénale thérapeutique spécialisée «VIA-STOP», géré par l'Institut pour la prévention et le traitement de la violence et la promotion de l'égalité des sexes est un exemple de bonne pratique. Cependant, il existe des lacunes dans l'évaluation des risques et la formation des professionnel·le·s, ainsi que dans les initiatives d'éducation destinées aux garçons et aux hommes.

En **Lettonie**, des améliorations considérables ont été apportées aux services de protection et d'assistance destinés aux victimes de violences domestiques et aux programmes de réadaptation ciblant les victimes ou les auteur·e·s. La Lettonie n'a pas encore ratifié la Convention d'Istanbul et il n'existe actuellement aucune politique unifiée de prévention de la violence domestique. Un projet de loi sur la protection des personnes exposées à la violence et au risque de violence vise à améliorer la coopération entre les organes de l'État et les municipalités, les professionnel·le·s de la santé et les ONG afin de protéger les victimes, de prévenir la répétition de la violence et les décès qui en résultent. Des mesures de prévention ont été mises en place, avec la participation des services de santé, des forces de l'ordre et des services sociaux. Par exemple, il existe des lignes directrices à l'usage des professionnel·le·s de la santé qui travaillent avec des femmes susceptibles d'être victimes de violence domestique et une formation a été dispensée aux généralistes et aux infirmier·ère·s. La législation impose également aux travailleur·se·s sociaux·ales de procéder à des évaluations des risques, afin notamment d'évaluer la violence domestique entre adultes. Les lignes directrices sont en cours de révision pour les guider dans cette tâche. Depuis 2015, les auteur·e·s de violence peuvent bénéficier d'un accompagnement psychologique individuel et collectif financé par l'État. Le traitement est assuré par les services de probation de l'État au moyen d'une thérapie cognitivo-comportementale et de programmes de sensibilisation et de réadaptation sociale visant à aider les participant·e·s à développer des relations respectueuses et à gérer leurs émotions. Un exemple de bonne pratique consiste dans une initiative de coopération entre des organismes publics et des ONG, qui a été lancée à titre expérimental dans plusieurs municipalités dans le cadre d'un projet de réponse unifiée de la collectivité face à la violence contre les femmes. Le projet vise à mettre en place un modèle de coopération institutionnelle multisectorielle centrée sur les victimes, un

questionnaire d'évaluation des risques au niveau communautaire et des lignes directrices opérationnelles.

En **Lituanie**, la loi de 2011 sur la protection contre la violence domestique a marqué une nouvelle approche dans ce domaine. Elle couvre à la fois l'aide aux victimes et leur protection, dans une perspective neutre sur le plan du genre, et la prévention, avec des mesures qui s'adressent aux hommes, jeunes et adultes. Le programme national 2014-2020 de prévention de la violence domestique et d'aide aux victimes accorde une importance nouvelle aux programmes de traitement fournis par les services de probation, les services municipaux comme les établissements de santé publique ou les centres de crise, et les ONG. Les ONG qui travaillent avec les auteur·e·s de violence se plaignent d'un manque de moyens qui les empêchent d'assurer des services suffisants. En outre, elles aimeraient que l'on consacre plus de ressources à la prévention primaire de la violence domestique et qu'on renforce le rôle des programmes d'aide régis par l'État ciblant les auteur·e·s de violence, en collaboration avec les organisations d'aide aux victimes. Jusqu'à présent, les activités de prévention primaire ont toujours été neutres sur le plan du genre. Le travail du Centre de soutien aux familles des personnes disparues, mené en coopération avec l'Institut pour la paix des îles Åland est un exemple de bonne pratique. Une méthode de groupes de filles et de garçons, qui vise à renforcer la participation active et le développement personnel des jeunes a été mise au point dans le cadre de leurs activités de prévention. Elle s'inscrit dans des objectifs plus larges d'égalité des sexes et de non-discrimination. Le Centre d'information sur la condition féminine a produit, au titre du projet financé par l'UE Youth4Youth, un manuel utilisé dans les écoles de Lituanie afin de prévenir la violence sexiste chez les garçons et les filles âgé·e·s de 14 à 18 ans. Selon un modèle de sensibilisation par les pairs, les élèves qui terminent le programme deviennent des ambassadeur·rice·s de l'égalité des sexes: 500 jeunes ont ainsi été formé·e·s aux relations saines entre garçons et filles. L'ONG gère également un programme d'initiation à la masculinité positive intitulé «Super Papa» et mène des actions de sensibilisation dans ce domaine par l'intermédiaire du portail d'information Nebegėda («Plus de honte»). Enfin, une campagne nationale «Pour une Lituanie sûre» a fait appel à des femmes et des hommes célèbres pour promouvoir des initiatives contre la violence domestique.

À **Malte**, la prévention primaire passe par l'éducation, la sensibilisation et la formation dispensée par des organismes gouvernementaux indépendants et des ONG. La ratification de la Convention d'Istanbul en 2018 a entraîné des changements importants, notamment une amélioration des définitions des différentes formes de violence, dont celle de la violence domestique, qui a été complétée, et un durcissement des peines infligées aux auteur·e·s. Toutefois, Malte a opté pour une approche d'intégration des questions d'égalité entre les hommes qui se veut neutre sur le plan du genre, différant en cela de l'optique de la Convention. Des ONG s'inquiètent de ce que le champ d'application et l'objectif initial de la Convention ne couvrent pas son application. Il n'existe actuellement aucun programme public de prévention de la violence masculine à l'égard des femmes. La stratégie quadriennale de prévention de la criminalité proposée par le gouvernement (2017-2021), qui comprend des mesures de prévention primaire de la violence contre les femmes et les filles dans les écoles, n'a pas encore été déployée. Cependant, plusieurs programmes de prévention qui s'adressent aux garçons ont été mis en place par les pouvoirs publics. Un projet géré par la Commission nationale pour la promotion de l'égalité, intitulé «Equality Beyond Genders» 2016-2017, ciblant les étudiants de sexe masculin dans les établissements d'enseignement supérieur, en est un exemple. Le projet «Breaking

the Cycle of Violence» financé par l'UE, se concentre sur l'égalité des sexes et la prévention de la violence au sein du mouvement scout local. Le travail avec les auteur·e·s de violences s'inscrit dans le cadre du suivi judiciaire postpénal, comprenant un programme collectif de 22 semaines, auquel participent les auteur·e·s après une première évaluation individuelle. Il n'existe pas de travaux de recherche permettant de connaître l'efficacité ou le taux de réussite de ce programme à Malte. L'ONG Men Against Violence, créée en 2014, s'occupe de prévention primaire ciblant exclusivement les hommes et les garçons. Elle sensibilise les élèves dans les écoles et propose une formation et des ressources aux enseignant·e·s. Récemment, l'ONG et l'Université de Malte ont mis en œuvre un programme s'adressant aux témoins de violence, afin de prévenir le harcèlement sexuel parmi les jeunes dans les établissements d'enseignement supérieur.

Au **Portugal**, le plan d'action national 2018-2021 pour prévenir et combattre la violence contre les femmes et la violence domestique comprend des mesures relatives au travail avec les auteurs. Un rapport de 2019 du Groupe d'expert·e·s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) a recommandé au Portugal d'améliorer la mise en place de programmes de prévention ciblant les auteur·e·s de violences, y compris des normes minimales communes pour ces programmes, entre autres. Un rôle important est donné à la coordination locale au niveau municipal. L'expérience du réseau de Coimbra en est un exemple: entre 2000 et 2019, les acteurs de la santé, de l'éducation, de la justice pénale, de la politique, des services sociaux et autres ont coordonné leurs actions pour lutter contre la violence domestique. Le réseau couvre la formation des professionnel·le·s de la santé, les programmes destinés aux victimes et aux auteur·e·s de violences, la recherche sur la prévention des traumatismes, l'amélioration de la coordination avec la police et le système de justice pénale, et le travail de prévention auprès des jeunes dans les écoles et les clubs de football. Un réseau national d'appui regroupant des refuges et des centres d'intervention met en place une stratégie intégrée de lutte contre la violence domestique. Des mesures de prévention ont été prises dans le système de justice pénale par l'équipe d'analyse rétrospective des homicides par violence domestique, qui tire les enseignements de tels homicides et les met en œuvre. Les programmes de prévention du ministère de la santé sont conçus selon un modèle intégré, intitulé «Action sanitaire relative au genre, à la violence et au cycle de vie». Un projet a été lancé en 2019 au titre du programme national pour la santé mentale, afin de diffuser une stratégie de travail avec les auteur·e·s de violences. Cette stratégie, qui s'adresse aux victimes et aux auteur·e·s, a été élaborée par l'unité chargée des violences familiales (qui dépend du Centre universitaire de l'hôpital de Coimbra et du Centre de prévention et de traitement des traumatismes psychologiques). En outre, la recherche, la sensibilisation et la formation occupaient une place importante dans les projets menés dans les écoles par les réseaux «Violence: information, recherche, intervention» (2002) et «L'école contre la violence» (2007), qui s'appuyaient sur des lignes directrices élaborées par le ministère de l'éducation. Une autre bonne pratique consiste dans le travail mené auprès des jeunes dans plusieurs municipalités pour créer des villes sûres, avec des actions visant à prévenir la violence sexuelle lors de rendez-vous, à atténuer les facteurs de risque et à renforcer la résilience des communautés.

En **Roumanie**, une législation a été adoptée à la suite de la ratification de la Convention d'Istanbul. Elle comprend de nouvelles dispositions juridiques de droit civil qui prévoient la possibilité de prononcer des ordonnances de protection provisoires et érigent le harcèlement et la violence sexuelle en infractions pénales. Il existe très peu de programmes visant à traiter les auteur·e·s de violences. L'un des

problèmes est que la législation se concentre toujours sur la violence familiale, qui est considérée comme un problème de santé et de bien-être dans la sphère familiale, plutôt que comme une question touchant à la violence domestique et aux droits des femmes. Le faible taux de condamnation des auteur·e·s rend difficile l'application de programmes de prévention à leur intention. Certaines activités sont menées dans les écoles par la police, par exemple, dans le cadre de la Stratégie de prévention de la criminalité de la municipalité de Bucarest 2011-2016. Ces projets ont permis une meilleure mobilisation des adolescent·e·s par les ONG, la police locale et diverses initiatives de prévention de la criminalité. Plusieurs campagnes de sensibilisation de l'opinion axées sur la tolérance zéro à l'égard de la violence domestique ont été lancées, notamment la campagne nationale #HeForShe, mais le manque général de services a rendu difficile toute évolution au niveau local. C'est le cas en particulier dans les zones rurales où la police est souvent réticente à intervenir quand elle sait que les familles concernées font partie des communautés pauvres et roms. Un exemple de bonne pratique consiste dans un projet local d'action organisée et de sensibilisation à la sécurité des femmes dans la communauté rom, intitulé «Faire entendre la voix des femmes» (géré par le Centre FILIA en partenariat avec E-Romnja, l'Association de promotion des droits des femmes roms, et d'autres ONG). Le projet a réussi à convaincre de nombreuses femmes roms d'agir pour réduire la violence et a organisé des discussions sur la prévention de la violence dans l'enseignement secondaire, avec la participation de la direction des écoles et des parents.

En **Slovaquie**, le plan d'action national pour la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes 2014-2019 met l'accent sur la coordination et sur la prévention de la violence domestique chez les hommes et les garçons. Le plan prévoit la création d'un centre de coordination méthodique chargé de mettre en œuvre les plans d'action régionaux visant à prévenir la violence contre les femmes et y mettre fin, et de définir les conditions des programmes obligatoires pour les auteur·e·s de violences. Le travail du centre consiste à coordonner les activités, et notamment à formuler des lignes directrices relatives à la prévention primaire et à la prise en charge psychologique des auteur·e·s. Des orientations et une formation ont été dispensées au moyen d'un Manuel pour le travail avec les auteur·e·s de violence à l'égard des femmes en milieu carcéral. La Convention d'Istanbul, perçue comme une menace pour les valeurs traditionnelles, a suscité une opposition qui en a empêché la ratification, rendant plus difficile la mise en œuvre des programmes de prévention de la violence. Malgré cet environnement politique, il existe quelques exemples de bonnes pratiques ciblant les hommes et les garçons, comme un projet pilote de l'ONG EsFem, qui consiste dans un modèle d'éducation sensible au genre pour les garçons. Un programme d'éducation éthique à l'usage des enseignants vise à favoriser le développement personnel des garçons. L'ONG de femmes Slniečko a élaboré un programme éducatif «Kozmo et ses aventures» destiné aux enfants des écoles et des maternelles pour prévenir toutes les formes de violence. L'ONG Aliancia Žien collabore avec d'autres parties prenantes et des expert·e·s internationaux·ales pour mettre en œuvre une coopération et un dialogue sur des programmes efficaces de travail avec les auteur·e·s de violences.

En **Slovénie**, la loi sur la prévention de la violence domestique (2008, 2016) et le code pénal révisé érigeant la violence domestique et le harcèlement en infractions pénales (2015) ont permis de mettre davantage l'accent sur la coordination, la prévention et le travail avec les auteur·e·s. En particulier, la loi révisée de 2016 sur la prévention de la violence domestique visait à améliorer la coordination et la communication entre toutes les parties concernées, y compris les ONG, en introduisant de meilleures procédures pour lutter contre la violence domestique. Le

code pénal révisé permet aux tribunaux de prononcer des peines avec sursis assorties de mesures de protection et d'un suivi obligatoire pour les auteur·e·s. Bien qu'il n'existe pas de normes ou d'orientations nationales concernant le travail avec les auteur·e·s de violences, le ministère de la santé, le ministère du travail, de la famille et des affaires sociales et le ministère de l'éducation et des sports ont des responsabilités dans ce domaine. En pratique, la plupart des initiatives de prévention, y compris dans les écoles, sont menées par des ONG. Il n'existe pas de programmes de prévention ciblant expressément les hommes et les garçons. Le fructueux travail de prévention de l'ONG Association pour une communication non violente, qui propose des formations aux auteur·e·s de violences, aux victimes et aux jeunes garçons afin d'améliorer leur aptitudes sociales, est un exemple de bonne pratique. Grâce à une bonne coopération avec les institutions publiques concernées, le nombre de personnes faisant l'objet d'un suivi a augmenté ces dernières années. Toutefois, de nouveaux programmes de prévention et de prise en charge psychologique des auteur·e·s de violences sont nécessaires, de même que des orientations concernant l'évaluation des risques et des mesures de sensibilisation des juges et des forces de l'ordre.

En **Espagne**, la loi sur la violence à caractère sexiste prévoit un soutien aux victimes, sans insister particulièrement sur la prévention ou le travail avec les auteur·e·s. La prévention de la violence à l'égard des femmes relève à la fois de la loi organique 1/2004 sur la protection contre la violence à caractère sexiste et de l'accord national de 2018 reconnaissant la nécessité de mesures urgentes pour combattre la violence à l'égard des femmes. Une attention particulière est portée au rôle des initiatives pédagogiques destinées à promouvoir l'égalité des sexes et sensibiliser l'opinion à la nécessité de faire évoluer la situation. L'accent est mis sur la création de masculinités positives chez les jeunes. Tant les filles que les garçons sont considéré·e·s comme étant en puissance des victimes, des auteur·e·s et des spectateur·rice·s actif·ve·s. Un exemple de bonne pratique consiste dans le projet de l'UE, Lights4Violence, qui vise à promouvoir des relations saines entre les adolescent·e·s grâce au développement positif des jeunes, qui sont ainsi mieux armé·e·s pour faire face aux facteurs de risque et aux problèmes de comportement tels que la consommation de drogue, les relations sexuelles à risque, les comportements antisociaux et la dépression. Les programmes de traitement à l'intention des auteur·e·s de violences sont aussi en augmentation, bien que leur effet demeure incertain. L'approche multisectorielle et multidimensionnelle adoptée accorde un rôle déterminant aux efforts de prévention auprès des hommes et des garçons. En outre, le partenariat avec des organisations de la société civile a permis de faire participer activement les hommes des groupes plus défavorisés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de prévention.

3. Principales questions abordées lors du séminaire

Au cours du séminaire, les représentant·e·s du pays hôte et des pays participants ont longuement discuté des possibilités et des difficultés liées à la mobilisation des hommes et des garçons, ainsi qu'à la poursuite des efforts déployés dans cette optique, du travail de prévention de la violence et de la transférabilité des bonnes pratiques. Un fructueux débat a porté sur la recherche de solutions efficaces et novatrices pour encourager la prévention de la violence, en tenant compte des aspects liés à la masculinité, à la discrimination croisée et à la coopération multisectorielle. Certain·e·s participant·e·s ont exprimé leur inquiétude face à la montée de l'hostilité vis-à-vis de l'égalité entre les sexes qui, dans certains cas, se

traduit par un effacement de la dimension du genre dans le traitement de la violence domestique. Les bonnes pratiques présentées ont démontré la valeur de l'apprentissage mutuel dans ce domaine encore émergent d'une prévention aux multiples facettes.

Un thème essentiel tenait à la nécessité d'améliorer **l'intégration entre les activités d'aide aux victimes et de prévention**. Les participants ont notamment souligné le besoin de clarté dans les programmes de prévention afin d'éviter de polariser les interventions sur l'aide aux victimes et la prévention. C'est essentiel car il est prouvé que certaines formes d'aide aux victimes réduisent le risque de victimisation et/ou de recours à la violence plus tard dans la vie. Un aspect important à cet égard est que toutes les interventions ont potentiellement des effets préventifs. L'intégration de cette perspective dans la planification des services, la formation des professionnel·le·s et l'évaluation des résultats peut apporter une réelle contribution à la prévention de la violence domestique. Dans le cas de la Suède, par exemple, la priorité est donnée à une intervention précoce en raison de son effet préventif. Cependant, des problèmes se posent lorsque la protection de l'enfance et la violence domestique relèvent de différents cadres juridiques et que des équipes et des réseaux différents s'occupent de l'égalité des sexes et des droits de l'enfant ou de la protection de l'enfance. Il s'ensuit qu'une meilleure intégration des objectifs est nécessaire entre les actions de prévention de la violence envers les femmes/filles et celles visant à prévenir la violence envers les enfants, conformément au modèle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatif aux expériences négatives de l'enfance³.

Le deuxième thème abordé concernait la manière de parvenir à **une coordination et une collaboration fructueuses pour les activités de prévention à long terme entre les prestataires de services**. Un aspect important tient à la coordination efficace à long terme des autorités nationales, régionales et locales dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation, de la police et de la justice pénale, ainsi que des organisations de femmes. Les participants ont estimé qu'il y avait encore des efforts à faire pour promouvoir la coordination et la collaboration entre les professionnels. Il est essentiel de définir des méthodologies et des objectifs communs en matière de prévention. Les participant·e·s s'accordent à considérer qu'il est possible de faire bien davantage dans le secteur de la santé, par exemple au moyen de formations, d'orientations et de protocoles à l'intention des professionnel·le·s de la santé et des services sociaux afin de les aider à détecter les signes de violence domestique. Dans certains pays, des lignes directrices ont été formulées à cet effet pour le personnel des services de soins de santé primaires, des maternités et des urgences. Cependant, il y a souvent un manque de coordination entre les services de santé et d'autres prestataires et organismes spécialisés dans la prévention de la violence domestique. Nombre de participant·e·s ont confirmé qu'actuellement, le système de soins de santé était souvent absent des interventions précoces et des activités de prévention, et elles/ils ont conclu que des efforts supplémentaires devaient être faits pour encourager sa participation et améliorer les outils dont il dispose à cet effet.

³ La stratégie de l'OMS visant à prévenir la violence par des interventions précoces pour détecter les expériences négatives de l'enfance, telles que l'exposition directe et indirecte à la violence domestique et autre (le fait d'être victime/témoin de violences), la négligence, la toxicomanie, etc., combinées avec un soutien aux enfants et à leurs parents (renforcement des compétences parentales).

En outre, l'échange de vues a mis en évidence la nécessité d'acquiescer davantage de connaissances et de formuler des orientations afin de favoriser **la prévention de la violence fondée sur des données factuelles et le changement des normes sociales parmi les jeunes dans les écoles**. Il est particulièrement important de mieux coordonner les stratégies sociales et les interventions de toutes les parties prenantes, pour être en mesure d'agir rapidement et de prévenir la violence dans le cadre du travail avec les jeunes et les écoles. L'accent devrait être mis sur la prévention universelle ciblant à la fois les filles et les garçons dans l'ensemble du système éducatif, dès l'école maternelle. Cette approche pourrait contribuer à éviter les violences commises lors de rendez-vous ou la violence entre partenaires intimes parmi les jeunes et améliorer les capacités de réaction des témoins et des pairs.

Le débat a en outre porté sur les **méthodes de travail avec les auteur-e-s**. Il a fait ressortir la nécessité d'adopter des pratiques reposant davantage sur des données factuelles en matière d'évaluation des risques et des méthodologies permettant de mettre en place des programmes de traitement efficaces pour les auteur-e-s de violences. Plusieurs pays s'emploient à constituer un corpus de données factuelles et à concevoir des méthodes pour les programmes de traitement, de manière notamment à tenir compte des différentes typologies d'auteur-e-s. Les participant-e-s ont fait part de leur intérêt pour l'approche collaborative de la gestion des risques utilisant des méthodes structurées fondées sur des données factuelles qui a été mise au point en Suède. En mobilisant tous les organismes concernés et le système de justice pénale, il est ainsi possible d'évaluer le risque que représente l'auteur-e et de définir des actions de soutien et de protection pour la victime. Cette approche va au-delà de la théorie du pouvoir et du contrôle pour expliquer la perpétration d'actes de violence et examine différents sous-types d'auteur-e-s. Les stratégies ciblant ces différents sous-types (par exemple, «hommes violents uniquement avec leur partenaire» ou «hommes généralement violents») peuvent aider à mieux déterminer et aborder leurs caractéristiques, motivations et risques propres. On considère par exemple que des programmes qui encouragent un engagement positif des auteur-e-s de violences dans des activités en dehors de la famille, des activités sportives et de loisirs, un emploi, etc., pourraient avoir un effet bénéfique sur les «hommes violents uniquement avec leur partenaire», tandis que les «hommes généralement violents» ont besoin de traitements différents, axés sur la violence.

Au cours du séminaire, un thème général est revenu dans tous les débats, à savoir la nécessité d'**interventions multidimensionnelles et fondées sur des données factuelles** pour répondre à la dynamique complexe de la violence domestique. Cela requiert davantage d'outils et de méthodologies fondées sur des données factuelles pour évaluer l'efficacité des différentes méthodes des programmes de prévention tant universels que ciblés. Enfin, la discussion a porté sur **l'élaboration d'approches, de définitions et de concepts communs** et un consensus s'est dégagé quant au fait qu'il s'agit d'un domaine où une coopération et un partage des connaissances permanents au niveau de l'UE seraient souhaitables.

4. Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, le séminaire a permis un apprentissage et des échanges précieux sur les moyens nouveaux et innovants de relever les défis complexes inhérents à l'élimination de la violence domestique grâce à la mobilisation des hommes et des garçons. Les recommandations suivantes formulées au cours des débats portent

sur une série d'actions aux niveaux local, national et européen, qui sont très pertinentes pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

- Améliorer les ressources et mettre en œuvre des méthodes fondées sur des données factuelles pour faire participer les hommes et les garçons afin de leur permettre de devenir des agents actifs du changement dans la lutte contre les effets dévastateurs de la masculinité toxique et de la violence domestique.
- Promouvoir la sensibilisation aux moyens par lesquels les hommes et les garçons peuvent contribuer à la prévention en partageant des exemples de leur engagement positif et des modèles à suivre, et en démontrant les avantages d'une évolution des normes sociales.
- Mettre en œuvre de nouveaux programmes de prévention universelle, inclusifs et efficaces, qui définissent clairement les résultats à atteindre grâce à une collaboration et une coordination améliorées des activités de prévention entre différents services.
- Mobiliser la société dans son ensemble en faveur de la prévention de la violence domestique, y compris les prestataires de services dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation, les organisations de femmes et celles qui luttent contre les masculinités toxiques, les médias, les partenaires sociaux, les organisations religieuses et les organisations sportives, entre autres.
- Il est urgent d'associer les services de santé à la prévention de la violence domestique et d'élaborer des modèles fondés sur des données factuelles et des orientations relatives à l'évaluation des risques et aux systèmes d'aiguillage, par exemple, dans le travail avec les femmes enceintes et/ou les femmes vulnérables.
- Formuler des orientations pour le travail avec les garçons et les hommes dans les milieux défavorisés et les communautés de migrants, notamment sur les moyens de contrer la radicalisation des jeunes.
- Mener des recherches et donner des orientations portant sur des mesures de prévention fondées sur des données factuelles qui ciblent les auteur-e-s, notamment en ce qui concerne la possibilité d'adapter les stratégies de gestion et d'atténuation des risques aux différentes typologies d'auteur-e-s. Cela s'applique aussi à la mise en œuvre de la gestion des risques ciblant les victimes, en apportant notamment un soutien aux victimes vulnérables qui peuvent rencontrer davantage d'obstacles dans l'accès aux services.
- Mettre en place des échanges continus de bonnes pratiques et de données dans l'UE sur la prévention de la violence domestique, y compris une terminologie et des orientations communes à l'intention des professionnels concernant la gestion des risques et les programmes de traitement des auteurs de violences. Ces mécanismes pourraient prendre la forme d'une structure permanente de l'UE.
- Les États membres qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Istanbul sont invités à le faire, et tous les gouvernements sont encouragés à appliquer pleinement les dispositions relatives à la prévention. En outre, les États

membres devraient ratifier la nouvelle convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail, notamment dans le cadre de la collaboration avec les employeurs et du dialogue social, afin d'introduire sur le lieu de travail des mesures visant à prévenir la violence domestique.

- Accorder une plus grande attention au rôle des médias dans la mobilisation des hommes et des garçons en faveur de la prévention de la violence domestique, conformément à la Convention d'Istanbul. Ces efforts pourraient passer, par exemple, par des lignes directrices à l'intention des médias et des journalistes sur une couverture responsable de l'information et sur la participation des médias à la prévention à long terme et à la transformation des normes sociales.
- Intégrer la prévention de la violence domestique chez les hommes et les garçons dans les activités de prévention à mener au niveau de l'UE, par exemple dans les futures campagnes d'information sur les stéréotypes sexistes et les actions de lutte contre la cyberviolence.